

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3901-2014

Date : 23 octobre 2014

HEURE	REMARQUES
9 h	Début de l'audience
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 01	Remarques préliminaires de Mme Louise Pelletier sur le déroulement de l'audience
9 h 02	M ^e André Turmel (FCEI) demande si le document « compendium de la preuve de SCGM » qu'il vient de recevoir contient de nouveaux documents. Il aimerait également connaître la durée de l'argumentation de M ^e Éric Dunberry
9 h 03	M ^e Éric Dunberry (Gaz Métro) informe que le compendium contient de la preuve de Gaz Métro qui avait été déposée au dossier R-3879-2014 et que la durée de son argumentation devrait être d'environ une demi-journée
9 h 05	Mme Pelletier souligne que normalement, les journées d'audience se terminent à 15 h. Bien que deux journées d'audience aient été prévues, s'il est nécessaire de dépasser 15 h pour terminer aujourd'hui avec la réplique de Gaz Métro, il faudra en aviser le sténographe à l'avance. Mme Pelletier indique également que l'audience d'aujourd'hui porte uniquement sur la recevabilité de la demande de révision
9 h 06	<u>M^e Dunberry dépose :</u> Compendium de la preuve de SCGM, non coté
9 h 07	Argumentation de Gaz Métro par M ^e Éric Dunberry
10 h 30	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 45
10 h 45	Reprise de l'audience
10 h 45	Poursuite de l'argumentation de Gaz Métro par M ^e Éric Dunberry
11 h 26	M ^e Dunberry cède sa place à M ^e Marie-Christine Hivon
11 h 27	Poursuite de l'argumentation de Gaz Métro par M ^e Marie-Christine Hivon
12 h 21	Fin de l'argumentation de Gaz Métro par M ^e Marie-Christine Hivon
12 h 22	M ^e Dunberry informe que contrairement à son affirmation en début de matinée, le compendium comprend 2 documents qui ne font pas partie du dossier R-3879-2014, mais que ces 2 documents ont été mentionnés dans la requête ainsi que dans le plan d'argumentation
12 h 23	Mme Pelletier demande aux procureurs des intervenants quelle sera la durée approximative de leur argumentation
12 h 23	M ^e André Turmel (FCEI) informe que son argumentation devrait être pour une durée d'environ 30 à 45 minutes, M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA), d'environ 45 minutes et M ^e Raphaël Lescop (UMQ), d'environ 30 minutes
12 h 24	M ^e Dunberry indique que sa réplique sera courte, soit environ 20 à 30 minutes
12 h 25	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 30

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3901-2014

Date : 23 octobre 2014

HEURE	REMARQUES
13 h 31	Reprise de l'audience
13 h 32	Mme Pelletier informe que la Régie entendra la fin de l'argumentation de Gaz Métro, puis celle de la FCEI, que l'audience sera, par la suite, ajournée jusqu'à demain, 9 h et que les argumentations de SÉ-AQLPA et de l'UMQ et la réplique de Gaz Métro seront entendues demain
13 h 33	Poursuite de l'argumentation de Gaz Métro par M ^e Éric Dunberry
14 h 25	Fin de l'argumentation de Gaz Métro par M ^e Éric Dunberry
14 h 25	Pas de question de la part de M ^e Pierre Rondeau à M ^e Dunberry
14 h 25	Question de précision par Mme Pelletier à M ^e Dunberry
14 h 30	<p><u>M^e André Turmel (FCEI) dépose :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision D-2013-063 rendue par la Régie de l'énergie le 24 avril 2013 dans le dossier R-3693-2009 Phase 3, non cotée ➤ Extraits de la décision D-2013-106 rendue par la Régie de l'énergie le 15 juillet 2013 dans le dossier R-3809-2012 Phase 2, non cotés ➤ Extraits de la décision D-2014-061 rendue par la Régie de l'énergie le 16 avril 2014 dans le dossier R-3879-2014, non cotés ➤ Décision D-2014-078 rendue par la Régie de l'énergie le 16 mai 2014 dans le dossier R-3879-2014, non cotée ➤ Plumitif de la phase 1 du dossier R-3879-2014 provenant du site internet de la Régie de l'énergie, non coté ➤ Plumitif de la phase 2 du dossier R-3879-2014 provenant du site internet de la Régie de l'énergie, non coté
14 h 31	Argumentation de la FCEI par M ^e André Turmel
15 h 21	Fin de l'argumentation de la FCEI par M ^e André Turmel
15 h 21	L'audience est ajournée au 24 octobre 2014 à 9 h
	<i>Johanne Le huis</i> , greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 23 OCTOBRE 2014

DOSSIER : R-3901-2014

**Demande de révision par Société en commandite Gaz Métro
de la décision D-2014-102**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : Mme Louise Pelletier (Présidente de la formation), de même que Mme Diane Jean et M. Bernard Houle

Le procureur de la Régie est M^e Pierre Rondeau

La requérante est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (SCGM)
Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Marie-Christine Hivon

Les intervenants sont :

L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault *absent Am et Pm*

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCED)
Représentée par M^e André Turmel *présent Am et Pm*

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par M^e Dominique Neuman *présent Am et Pm*

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
Représentée par M^e Raphaël Lescop *présent Am et Pm*

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

DÉBUT: 9h

REPRISE: 13h ³¹

DÎNER: 12h ²⁵

AJOURNEMENT: 15h ²¹